

ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY  
SECRETARIAT  
P. O. Box 3243



ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITÉ  
AFRICAINNE  
SECRETARIAT  
B. P. 3213

OM/437 (PART II)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF  
COUVRANT LA PERIODE DE FEVRIER A JUIN 1972



RABAT, JUIN 1972

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I - Activités dans le domaine financier, administratif et institutionnel.	3
CHAPITRE II - Activités dans le domaine économique et social.	8
CHAPITRE III - Activités dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la science, de la technique et de la santé.	22
CHAPITRE IV - Activités dans le domaine politique et de décolonisation.	29

1. Conformément à l'Article 15 du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres et aux dispositions pertinentes du Règlement Intérieur du Secrétariat Général, le Secrétaire Général Administratif a l'honneur de présenter au Conseil et à la Conférence, le Rapport d'activités annuel de l'Organisation de l'Unité Africaine pour la période de Février à Juin 1972. Ce Rapport porte sur les activités de l'Organisation dans le domaine financier, institutionnel et administratif, dans le domaine de la coopération économique et sociale, de l'éducation, de la culture, de la santé, de la science et de la technique et, enfin, dans le domaine politique et de décolonisation.

2. Le Rapport du Secrétaire Général Administratif ne comporte que des renseignements synthétiques sur le fonctionnement, les activités et les réalisations de l'Organisation dans ces divers domaines de sa compétence. C'est pourquoi pour une plus ample compréhension de ces multiples activités, il est conseillé de se référer aux rapports spéciaux qui traitent en détail de chacune des questions inscrites à l'Ordre du Jour tant du Conseil que de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA.

3. Le Rapport annuel du Secrétaire Général Administratif se compose de deux parties essentielles consignées dans deux documents distincts : la première partie couvrant la période de Juin 1971 à Février 1972 a déjà été examinée par la dix-huitième session budgétaire du Conseil des Ministres en Février dernier à Addis-Abéba. Elle est soumise sous la cote CM/351 (PART II) à la sanction des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Quant à la seconde partie qui couvre les activités de l'Organisation et du Secrétariat Général de Février à Juin 1972 et que le Secrétaire Général Administratif a l'honneur de présenter ci-après, elle est consignée dans un second volume sous la cote CM/437 (PART II). Cette seconde partie du Rapport annuel comprend, comme cela a toujours été le cas, quatre Chapitres distincts consacrés respectivement :

- a) aux activités d'ordre financier, administratif et institutionnel,
- b) à la coopération interafricaine dans le domaine économique et social,
- c) aux activités d'ordre culturel et scientifique, et finalement,
- d) à l'évolution politique et aux principales activités de l'Organisation dans le domaine de la décolonisation.

4. Il importe de rappeler que les deux parties du Rapport annuel ne constituent qu'un résumé condensé des principales activités du Secrétariat Général et des différents organes de l'Organisation de l'Unité Africaine.

CHAPITRE I

ACTIVITES DANS LE DOMAINE FINANCIER,  
ADMINISTRATIF ET INSTITUTIONNEL

5. Dans le domaine administratif et institutionnel, le Secrétaire Général Administratif est heureux de noter que l'Organisation dispose des structures nécessaires à son fonctionnement normal et que des contacts plus étroits et réguliers ont été établis entre le Siège et les Bureaux régionaux et sous-régionaux, conformément aux recommandations de la dix-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres.

6. Dans le domaine financier, le Secrétaire Général Administratif est également heureux de signaler que, durant la période considérée, la gestion comptable du Secrétariat Général a été faite conformément aux directives du Conseil des Vérificateurs aux Comptes, du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, et, finalement du Conseil des Ministres. Toutes les dépenses imprévues et les dépassements ont été autorisés pour la période en cours par les membres résidents du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, conformément à la réglementation en vigueur. Le Secrétariat a préparé et expédié à tous les Etats membres, le budget approuvé par la dix-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres.

7. Le Secrétariat Général manquerait à son devoir s'il n'attirait pas l'attention du Conseil des Ministres sur le problème des arriérés et du paiement des contributions des Etats membres du budget 1971/72.

8. Conformément à la décision du Conseil des Ministres concernant l'assainissement financier, le Secrétariat Général de l'OUA s'est réuni avec les membres résidents du Comité consultatif pour discuter de la proposition de la Haute-Volta qui demande, entre autres, que des pouvoirs accrus soient donnés au Contrôleur financier interne et au Chef des Services des Finances pour contrôler les dépenses de l'Organisation. Le Comité consultatif soumet à la présente session un rapport circonstancié sur ses conclusions.

9. La présente session aura aussi à se pencher sur le rapport de l'expert chargé de réviser la structure et le barème des salaires de l'OUA. La dix-huitième session a déjà pris certaines décisions sur la partie du rapport traitant des recommandations d'ordre financier contenues dans le rapport. La dix-neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres aura à examiner les recommandations de cet expert, ayant trait à la structure du Secrétariat général et au reste des recommandations d'ordre financier.

10. La dix-huitième session du Conseil des Ministres avait également décidé de demander au Secrétaire Général Administratif " d'entrer en contacts avec les Etats membres en vue de désigner un expert chargé d'entreprendre l'évaluation de tous les postes au sein du Secrétariat Général tout en tenant compte du travail déjà accompli par l'expert Adu, figurant dans le document CM/423 et de faire rapport à la dix-neuvième session ordinaire du Conseil ". Il convient de noter à cet égard que le Secrétaire Général Administratif a envoyé immédiatement après les assises de la dix-huitième session du Conseil, une note à tous les Etats membres leur demandant de soumettre des candidatures appropriées pour la désignation de cet expert. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue au Secrétariat Général et il y a lieu de noter qu'en raison de l'importance et de l'urgence de ce travail pour la vie de l'Organisation, il serait souhaitable que les Etats membres soumettent à leur plus proche convenance les candidatures requises afin que cet important problème puisse être résolu une fois pour toutes.

### Personnel

11. Le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine a poursuivi toujours ses efforts de recrutement du personnel africain qualifié sur une base géographique toujours plus large. Il convient cependant de rappeler les difficultés rencontrées en matière de recrutement depuis 1964. Néanmoins, le Secrétariat Général est heureux de signaler les progrès accomplis en matière de recrutement de février à juin 1972, période au cours de laquelle deux nouvelles nationalités ont été

représentées au sein du personnel du Secrétariat. Le Secrétaire Général saisit cette occasion pour lancer, une fois de plus, un appel aux Etats membres dont les nationaux ne sont pas encore représentés au sein du Secrétariat pour qu'ils consentent les sacrifices nécessaires afin de mettre à la disposition de l'OUA, le personnel qualifié nécessaire pour occuper les postes encore vacants. Le tableau ci-dessous donne une idée de la répartition par pays du personnel de l'OUA, ainsi que des efforts de recrutement déployés par le Secrétariat général.

12. Actuellement, 31 Etats membres sont représentés au sein du Secrétariat Général de l'OUA ainsi qu'un ressortissant de l'Angola.

No	Pays	Hors cadre	Catégorie des Administrateurs	Personnel Technique	Services Généraux	Cadre Local
1	Algérie	1	1	-	-	-
2	Burundi	-	1	-	-	-
3	Cameroun	-	-	-	3	10
4	Rép. Centrafric.	-	2	-	1	5
5	Congo Brazzaville	-	1	-	-	-
6	Dahomey	1	1 + 1	-	6	-
7	Ethiopie	-	8	-	29	91
8	Gabon	-	-	-	1	-
9	Gambie	-	-	-	-	1
10	Ghana	-	3	2	2	-
11	Guinée	1	4	-	3	1
12	Kenya	1	2	-	1	6
13	Libéria	-	1	1	-	-
14	Madagascar	-	2	-	2	-
15	Mali	-	2	-	1	-
16	Mauritanie	-	1	-	-	1
17	Ile Maurice	-	2 + 1	-	5	-
18	Maroc	-	-	1	-	-
19	Niger	-	2	-	-	1

No	Pays	Hors cadre	Catégorie des Administrateurs	Personnel Technique	Services Généraux	Cadre Local
20	Nigéria	1	7	-	-	25
21	Sénégal	-	3 + 1	1	-	-
22	Sierra Leone	-	1	-	-	-
23	Somalie	-	3	-	1	-
24	Soudan	-	4	-	-	-
25	Tanzanie	-	2	-	3 + 1	12
26	Togo	-	1	-	1	1
27	Ouganda	-	1	-	1	1
28	Rép. Arabe d'Egypte	-	7 + 1	3 + 1	-	-
29	Zaire	-	2 + 1	-	1	-
30	Zambie	-	2	-	-	-
31	Angola	-	1	-	-	-
		5	72	9	70	141

Conférences

13. Dans le cadre de ses activités normales, le Secrétariat Général a donné toute l'assistance requise pour la préparation et la tenue de nombreuses réunions ainsi que pour l'accomplissement de certaines missions de l'Organisation au cours de la période considérée. Il convient notamment de citer :

- la première Foire Commerciale Panafricaine et le Symposium sur le Commerce Inter-africain qui ont eu lieu à Nairobi du 26 février au 5 mars 1972,

- la Conférence des Ministres africains du Travail qui a eu lieu à Kampala du 6 au 13 mars 1972;

- la troisième Session de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement à Santiago du Chili en avril/mai 1972;

- la Conférence des États d'Afrique sur l'Environnement à Dakar, mars 1972;





- la Réunion du Comité des 5 chargé de préparer un programme pour le dixième Anniversaire de la création de l'OUA;
- le Symposium sur les terres arides à Khartoum du 15 au 20 mai 1972;
- la Réunion du Comité des 24 des Nations Unies à Addis-Abéba en avril 1972
- les Sessions du Comité des 7 et du Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique tenues à Kampala respectivement du 10 au 14 mai et du 15 au 22 mai 1972;
- la Réunion de la Commission Economique pour l'Afrique sur la Population, Addis-Abéba, avril 1972;
- la Conférence sur la route transafricaine à Bangui, avril 1972;
- la Conférence sur les transports routiers, Rabat, avril 1972
- la Réunion sur le différend Guinée-Sénégal, mai 1972 à Monrovia.

14. Le Secrétariat Général a également apporté toute l'assistance requise pour la préparation et le déroulement de la troisième et dernière étape de la mission de décolonisation du Président en exercice en Suisse, en Turquie et au Japon en avril 1972.

15. Finalement, il convient de noter qu'au cours de la période considérée, le Secrétariat Général a préparé tous les documents nécessaires pour la tenue des présentes assises de l'OUA et a offert toute la coopération requise de lui au Gouvernement Royal Marocain en vue de la préparation matérielle de ces assises.

CHAPITRE II

ACTIVITES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE, SOCIAL,  
DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

16. Dans les domaines économique, social, des transports et des communications, l'événement le plus important au cours de la période sous examen (février - juin 1972) a été la tenue à Nairobi, (Kenya) de la première Foire Commerciale Panafricaine qui a eu un succès retentissant.

17. L'on se souvient que c'est lors de sa neuvième Session ordinaire tenue à Kinshasa, en septembre 1967 que le Conseil des Ministres avait demandé au Secrétaire Général Administratif de l'OUA d'organiser une Foire Commerciale Panafricaine.

18. A sa dixième session ordinaire de février 1968 à Addis-Abéba, le Conseil des Ministres accepta l'offre de la République du Kenya relative à l'organisation de la Première Foire Commerciale Panafricaine à Nairobi.

19. Lors de sa treizième session ordinaire de septembre 1969, à Addis-Abéba, le Conseil créa un Comité d'organisation de la Foire composé des neuf Etats membres suivants : la République du Kenya, la République Algérienne Démocratique et Populaire, la République Fédérale du Cameroun, la République Fédérale du Nigéria, la République Arabe d'Egypte, la République Malgache, la République du Zaïre, la République du Sénégal et enfin la République Unie de Tanzanie.

20. Le mandat de ce Comité d'organisation consistait notamment à déterminer :

- le nombre exact des pays devant participer à la Foire;
- la liste et les frais de location des pavillons;
- le nombre exact des visiteurs étrangers et locaux;
- l'estimation des bénéfices de la Foire;

- les dépenses totales et les contributions respectives du Gouvernement du Kenya et du Secrétariat Général de l'OUA;
- et enfin, l'organisation et la formule appropriées pour la tenue du colloque de l'OUA sur la promotion du commerce interafricain qui devait se tenir aux autres manifestations de la première Foire Commerciale Panafricaine.

21. Le Comité d'organisation a tenu au total sept réunions et a soumis régulièrement au Conseil des Ministres un rapport complet couvrant tous les aspects de l'organisation de la première Foire Commerciale Panafricaine. Un rapport final est soumis aux présentes assises du Conseil et de la Conférence sur les résultats de cette Première Foire Commerciale Panafricaine ainsi que sur les problèmes et les difficultés qu'a suscité son organisation.

22. D'ores et déjà, il importe de retenir que, de par la variété des produits exposés, de par le nombre élevé de participants et surtout de par les résultats concrets du colloque sur la promotion du commerce interafricain, la Première Foire Commerciale Panafricaine qui s'est tenue à Jamhuri Park à Nairobi du 23 février au 5 mars 1972, aura été un succès réel, surtout parce qu'elle aura permis une prise de conscience politique des multiples possibilités économiques et commerciales inexplorées du continent africain.

23. L'éclat de cet événement de portée historique a été réhaussé par la présence de cinq Chefs d'Etat et de Gouvernement, à savoir : Sa Majesté Impériale Hailé Selassié Ter d'Ethiopie, Son Excellence Maître Moktar Ould Daddah, Président de la République Islamique de Mauritanie et Président en exercice de l'OUA, le Président Idi Amin de l'Ouganda, la Reine Mamohato du Lesotho, le Premier Ministre de Tanzanie Cheik Rashid Kawawa et enfin Son Excellence Mzee Jomo Kenyatta, Président de la République du Kenya.

24. Au surplus, de nombreuses délégations officielles dirigées par des Ministres des Affaires étrangères, du Commerce et de l'Industrie ont pris part à l'ouverture solennelle de la Foire.

25. A l'occasion de l'inauguration officielle de la Foire par le Président Mzee Jomo Kenyatta, le Président Moktar Ould Daddah, en sa qualité de Président en exercice de l'OUA a prononcé une allocution de haute portée politique mettant l'accent sur l'importance de cet événement pour le développement économique et social ultérieur de l'Afrique et dégagant les lignes de force qui devraient guider les Etats africains dans le domaine du commerce et des échanges interafricains en vue de hâter le progrès de l'Afrique.

26. 35 Etats membres ont en définitive effectivement participé à la Foire et ont exposé toute une gamme des produits agricoles, industriels, miniers et artistiques, échantillons de la riche production africaine et reflet de l'immense potentiel économique de l'Afrique. Ce sont : l'Algérie, le Botswana, le Burundi, le Cameroun, le Congo Brazzaville, le Dahomey, l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée, la Haute Volta, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, la Libye, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, l'Ile Maurice, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, la Somalie, le Soudan, le Swaziland, le Tchad, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda, la République Arabe d'Egypte, la Tanzanie, le Zaïre et la Zambie.

27. Il convient également de mentionner la participation effective à cette Foire de l'OUA, de la Commission Economique pour l'Afrique, de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est et de nombreux Mouvements de libération nationale.

28. L'organisation et la tenue de la première Foire Commerciale Panafricaine ont mis en lumière un certain nombre de difficultés relatives notamment au problème des communications, à la nature des produits exposés, aux déclarations en douane des produits importés pour la Foire, à la commercialisation des produits exposés dans les pavillons, à l'exposition des produits laitiers et agricoles, à l'exposition d'art, aux dépenses de la Foire, à l'administration de la Foire, aux règlements douaniers et aux visas, à la durée de la Foire.

29. Ces difficultés ont permis d'ores et déjà de tirer un certain nombre d'enseignements et de conclusions utiles susceptibles d'éviter aux prochaines Foires commerciales panafricaines les mêmes écueils sur la voie de la réalisation des objectifs que l'Organisation de l'Unité Africaine attend de ces grandes rencontres économiques.

30. Le colloque sur la promotion du Commerce interafricain aura été la manifestation intellectuelle de la Foire. Il a été jugé nécessaire de procéder à une identification continue des obstacles aux échanges commerciaux et il a été reconnu que beaucoup de ces obstacles proviennent des politiques adoptées par les Etats membres. Il serait souhaitable, afin de faire connaître cette réalité, qu'une Conférence des Ministres du Commerce et/ou de l'Industrie s'occupant uniquement des problèmes du potentiel et de la promotion du commerce interafricain, soit convoquée sur une base régulière.

31. Cette Conférence, ajoutant sa contribution à celle du Conseil des Ministres et du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, aiderait à faire continuellement ressortir les problèmes du commerce au niveau des divers organismes de décision et au sein des différentes instances; ce qui pourrait résoudre le problème à long terme. Ces instances arrêteraient les décisions susceptibles de résoudre les problèmes qui entravent les échanges interafricains.

32. C'est bien pour toutes les raisons qui précèdent que la conclusion essentielle du Colloque a été la nécessité de convoquer dans les meilleurs délais et sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine, une conférence réunissant les Ministres du Commerce, des transports et des communications, afin de tirer tous les enseignements pratiques de cette première Foire Commerciale Panafricaine et de promouvoir ainsi un développement rapide et harmonieux des échanges interafricains.

33. Dans le domaine social, la dixième session ordinaire de la Conférence des Ministres africains du Travail, s'est tenue à Kampala, Ouganda, du 6 au 9 mars 1972.

34. Trente quatre pays dont vingt-trois représentés par des Ministres ont pris part aux travaux de cette session qui a été l'une des mieux réussies depuis que le Secrétariat Général a pris la responsabilité du Secrétariat de cette Conférence, il y a quatre ans.

35. Parmi les questions inscrites à l'Ordre du jour de la Conférence, il convient de mentionner :

- a) l'Union syndicale panafricaine,
- b) l'assistance technique interafricaine;
- c) l'élection des représentants africains au Conseil d'Administration de l'OIT pour la période allant de 1972 à 1975;
- d) les activités du Centre de Turin;
- e) la coopération interafricaine dans les domaines techniques.

36. Le rapport très explicite présenté par le Secrétariat Général sur le problème de l'unité syndicale panafricaine a fourni aux Ministres une base de discussions valable qui a suscité un débat animé et fructueux. Les Ministres ont, à cette occasion, réaffirmé qu'ils croient fermement à l'importance de la réalisation de l'unité du mouvement syndical en Afrique. Ils ont, en outre, exprimé leur détermination de tout mettre en oeuvre pour aider les syndicats à réaliser cette unité. Les Ministres sont d'avis qu'on ne doit pas laisser aux seuls syndicats le soin de réaliser leur unité, mais que tous les peuples et les gouvernements africains ont aussi un rôle à jouer pour faciliter la réalisation de cette unité, sans s'immiscer cependant dans les affaires intérieures des syndicats.

37. La Conférence a adopté une résolution par laquelle elle invite les syndicalistes africains à tenir une Conférence panafricaine sur l'unité syndicale avant la onzième session de la Conférence des Ministres africains du Travail. En outre, la résolution demande aux gouvernements des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine de prendre à

leur charge les frais de voyage et de séjour des délégués de leur pays à cette Conférence. De même, elle demande au Conseil des Ministres de l'OUA de fournir au Secrétariat Général les fonds nécessaires à la tenue de cette Conférence.

38. S'agissant de l'instauration d'un système d'assistance technique interafricaine, la Conférence a apporté un appui unanime au projet de l'OUA dans ce domaine et a reconnu que les Ministres du Travail des Etats membres ont un rôle important à jouer pour faire de cette initiative un succès réel. Une résolution a été adoptée selon laquelle le Conseil des Ministres de l'OUA est requis de créer, au sein du Secrétariat Général de l'OUA, un Bureau d'assistance technique interafricaine dont les fonctions consisteraient à rassembler et à diffuser, en collaboration avec la CEA, tous les renseignements susceptibles de faciliter le fonctionnement d'un système d'assistance technique interafricaine.

39. Lors de l'examen de la représentation de l'Afrique au sein du Conseil d'Administration de l'OIT, les Ministres ont souligné le fait que l'Afrique se trouve mal représentée. En conséquence, ils ont décidé de demander que l'un des sièges récemment créés pour les membres suppléants soit accordé à l'Afrique. La question de la représentation sous-régionale a été laissée aux groupes sous-régionaux, sous réserve que les décisions de ces derniers soient portées à l'attention de la Conférence, au cours de sa réunion à Genève, en juin 1972.

40. Un rapport intérimaire sur les activités du Centre de Turin en Afrique a été présenté à la Conférence par le Directeur de ce Centre qui a soumis une longue liste des possibilités en matière de programme de formation et a demandé à la Conférence d'établir l'ordre des priorités en ce qui concerne les cours et les séminaires. La Conférence a décidé de trancher cette question lors de la réunion de Genève, en juin 1972.

41. Enfin, dans le domaine de la coopération technique, la Conférence a adopté une résolution demandant aux Etats membres de l'OUA de renforcer et d'harmoniser les travaux de leurs services d'inspection afin d'assurer une protection efficace de la santé et de la sécurité des travailleurs.

42. Dans le domaine du commerce et du développement, une réunion mondiale très importante s'est tenue au cours de la période sous examen. Il s'agit de la troisième Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement qui s'est tenue à Santiago, Chili, du 13 avril au 21 mai 1972. Etant donné que le présent rapport a été élaboré à un moment où la CNUCED III tenait encore ses assises, et vu que le Secrétariat Général présente au Conseil un document portant exclusivement sur la CNUCED III, les brefs commentaires formulés ici à cet égard, se limiteront aux travaux préparatoires entrepris par les pays africains aussi bien que par le Groupe des 77.

43. Il convient de rappeler qu'en application des résolutions du Conseil CM/Res.220 (XV) et CM/Res.247 (XVII), le Secrétariat général, en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique, a convoqué une réunion ministérielle africaine en vue de la CNUCED III, réunion qui s'est tenue à Addis-Abéba du 8 au 14 octobre 1971. L'un des résultats les plus importants a été le programme d'action africain qui reflète l'attitude collective adoptée par les pays africains à la réunion ministérielle de Lima, du groupe des 77.

44. Le Secrétariat de l'OUA a pris une part active à la réunion du Groupe des 77 pays en voie de développement, tenue à Lima. Un rapport sur la Conférence de Lima soulignant les réalisations et les carences du Groupe africain, a été soumis à la dix-huitième session du Conseil des Ministres de l'OUA, en février 1972. Le Conseil a adopté, à la lumière de ce rapport, la résolution CM/Res.261 (XVIII) sur l'Afrique et la CNUCED, prenant acte notamment du rapport sur la réunion des Ministres africains, préparatoire à la CNUCED III, ainsi que du programme d'action qu'il renferme. Le Conseil a réaffirmé, en outre, que le programme d'action de l'Afrique adopté par la réunion ministérielle africaine, constitue une ligne de conduite à l'intention des délégations africaines, pour toutes les questions sur lesquelles la Déclaration de Lima ne s'est pas prononcée; il a invité instamment tous les pays africains à défendre ces questions durant la CNUCED III.





45. Les Secrétariats de l'OUA et de la CEA ont oeuvré en étroite collaboration avec le Groupe africain à Genève. Il serait prématuré, au moment de la rédaction du présent rapport, de préjuger du résultat de la Conférence de Santiago; le Secrétariat espère cependant que les instances politiques, tant des pays développés que des pays en voie de développement aideront à réaliser de progrès réels et à éviter que l'expérience amère de la CNUCED II ne se répète.

46. Dans le domaine du développement industriel, le Secrétariat Général a continué de suivre, avec un grand intérêt, les progrès réalisés dans les divers pays africains, et tout particulièrement la mise en oeuvre des décisions de la première Conférence des Ministres africains de l'Industrie qui s'est tenue en Mai 1971, à Addis-Abéba, sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique.

47. Il convient de rappeler que cette Conférence de portée historique a étudié les voies et moyens susceptibles d'accélérer le développement industriel de notre continent. Elle a évalué les réalisations des pays africains au cours de la première Décennie des Nations Unies ainsi que les besoins tant en matière d'aide financière que d'assistance technique, bilatérale ou multilatérale, que l'on estime nécessaires pour permettre aux pays africains d'atteindre les objectifs déterminés pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement. La décision la plus importante de cette Conférence a été celle qui invitait le Secrétaire Général Administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine, en collaboration avec le Secrétaire Exécutif de la CEA et le Directeur Exécutif de l'ONUDI, à convoquer, tous les deux ans, une réunion des Ministres africains de l'Industrie, et ce, pendant toute la deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement, afin d'évaluer les progrès réalisés et de formuler des directives concernant les efforts en commun qui doivent permettre au continent d'atteindre les objectifs de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement.

48. Le Secrétariat Général a participé aux préparatifs de la deuxième Conférence des Ministres africains de l'Industrie. Des consultations ont eu lieu, à plusieurs reprises, entre les trois Organisations intéressées, à savoir l'OUA, la CEA et l'ONUDI. Le Secrétariat est heureux d'annoncer qu'un accord est intervenu sur l'Ordre du jour de la Conférence et sur la date à laquelle elle aura lieu. S'agissant du lieu de la Conférence, les trois Organisations intéressées sont d'accord pour qu'elle se tienne à Addis-Abéba, à moins qu'un Etat membre de l'OUA ne décide de l'accueillir.

49. En outre, le Secrétariat Général a été représenté à la sixième réunion du Conseil de l'ONUDI qui s'est tenue à Vienne en mai 1972, et au cours de laquelle a été examiné le programme de travail de l'ONUDI pour les années à venir, y compris sa participation à la deuxième Conférence des Ministres africains de l'Industrie.

50. Le Gouvernement du Sénégal a décidé de convoquer, en collaboration avec " CEDIMOM ", une réunion sur le développement industriel, en mettant l'accent sur les moyens pratiques permettant d'accélérer le développement industriel en Afrique; le Secrétariat Général a été invité à y participer.

51. Le Secrétariat Général a fait savoir au Gouvernement du Sénégal qu'il était disposé à lui accorder sa collaboration et à tout mettre en oeuvre pour assurer le succès de la réunion envisagée. Cette réunion devra se tenir dans le courant du mois de novembre de l'année en cours.

52. S'agissant des transports et communications, les activités du Secrétariat Général ont porté surtout sur les voies et moyens permettant d'assurer le progrès de cette infrastructure essentielle au développement en Afrique. Dans un continent aussi vaste que l'Afrique, les difficultés des transports et communications sont un obstacle des plus importants au développement, surtout si l'on se rappelle que ce secteur était conçu uniquement durant l'époque coloniale en fonction des intérêts des puissances métropoles, et que les besoins africains étaient totalement

ignorés. C'est pourquoi le Secrétariat Général continue d'envisager tous les moyens propres à améliorer la situation actuelle en Afrique, à assurer des contacts plus étroits et à faciliter l'exploitation maximale des ressources disponibles.

53. Dans le domaine des transports, le Secrétariat a entrepris des préparatifs, depuis la dernière session du Conseil des Ministres, et durant l'élaboration du présent rapport, en vue de sa participation pleine à la deuxième Conférence sur la route panafricaine qui s'est tenue à Rabat, Maroc, en avril 1972. Cette Conférence parrainée par le Gouvernement Royal du Maroc et par la Fédération Internationale des Routes, a discuté des problèmes qui se posent actuellement en matière de planification et de développement des routes en Afrique. Elle a, en outre, traité des progrès réalisés dans la création d'une association africaine des routes.

54. De même, le Secrétariat Général a continué d'accorder la plus grande attention au progrès de la route transafricaine. Ce projet vise à la construction d'une route tous climats de près de 7.000 km allant de Mombassa (Kénya) à Lagos (Nigéria) et traversant l'Ouganda, le Zaïre, la République Centrafricaine et le Cameroun. Cette route constituera une réalisation importante en Afrique et l'OUA accorde toute son aide à la CEA pour faire de ce projet une réalité.

55. Par ailleurs, le Secrétariat Général a suivi de près l'évolution de la question de la route transaharienne. Bien que les pays directement intéressés soient l'Algérie, le Mali et le Niger, cette route constituera aussi un lien important entre l'Afrique, au Nord et au Sud du Sahara. Des études techniques sont déjà en cours et elles sont financées grâce aux deux millions de dollars accordés par le PNUD et aux 750.000 \$ EU assurés par chacun des pays directement intéressés. Le Secrétariat Général continuera de s'intéresser de près à ce projet et d'accorder toute l'assistance possible en vue de sa réalisation.

56. Dans le domaine des transports aériens, le Secrétariat Général donne un nouvel essor à ses relations avec la Commission Africaine de l'Aviation Civile. Plus de vingt pays ont ratifié sa Constitution et il est indubitable qu'elle peut jouer en tant qu'organisation purement africaine, un rôle des plus importants, en contribuant positivement au développement rationnel de l'aviation civile en Afrique. Il incombe à l'Organisation de l'Unité Africaine de tout mettre en oeuvre afin que la Commission Africaine de l'Aviation Civile puisse obtenir d'elle toute la collaboration dont elle a besoin. C'est dans ce but que le Secrétariat Général n'épargne aucun effort pour obtenir des renseignements à jour sur les activités de la Commission et rechercher les voies et moyens lui permettant d'user de son influence pour assurer la mise en oeuvre de toutes ses décisions.

57. S'agissant des problèmes spécifiques des transports aériens, le Secrétariat Général déploie tous les efforts possibles pour que l'accord multinational sur les transports aériens, se concrétise en Afrique orientale et centrale. Ce projet d'accord a déjà retenu l'attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement des deux sous-régions et tous les pays intéressés procèdent actuellement à un examen minutieux dudit projet. On s'attend à ce qu'une décision définitive soit prise lors de la prochaine session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique orientale et centrale.

58. En matière de télécommunications, le Secrétariat Général continue de recevoir des rapports intérimaires sur le réseau panafricain des télécommunications. L'appui accordé à ce projet par l'Union Internationale des Télécommunications constitue pour l'Organisation de l'Unité Africaine un sujet de satisfaction. En outre, on ne peut que se féliciter de l'esprit de collaboration et de compréhension qui prévaut entre l'OUA et l'UIT, et il ne fait pas de doute que l'attention et les efforts conjoints accordés à cette entreprise vitale favoriseront sa réalisation. Des études de pré-investissements sont déjà à un stade très avancé, dans le secteur est-africain et progressent de manière satisfaisante dans les secteurs de l'Afrique occidentale et centrale. L'UIT envisage la tenue d'une

réunion importante destinée à discuter des divers aspects du réseau panafricain des télécommunications, et l'Organisation de l'Unité Africaine a déjà été consultée à propos des préparatifs de cette réunion.

59. Par ailleurs, les Etats de l'Afrique orientale et centrale ont demandé à l'OUA d'entreprendre l'étude relative à la création d'une Union africaine des télécommunications et l'OUA a déjà amorcé des contacts et études, recherchant la possibilité de créer une telle union. Il s'agirait là d'un progrès réalisé dans le domaine du développement et d'une utilisation rationnelle du matériel, des tarifs favorables et autres aspects des télécommunications en Afrique.

60. L'une des activités les plus importantes du Secrétariat Général dans le domaine économique, a consisté à suivre de près la création d'une Agence philatélique de l'OUA. Le Secrétariat Général a établi de nombreux contacts et entrepris des études sur la manière dont l'OUA pourrait diriger une telle Agence. Il a aussi préparé un rapport préliminaire pour la création d'une administration postale de l'OUA. Il est évident que l'adoption et la mise en oeuvre de ce projet aura un impact important pour l'Organisation de l'Unité Africaine, tant sur le plan financier et budgétaire que sur celui de la publicité. L'étude qui sera soumise au Conseil tracera les grandes lignes du rôle de l'administration postale de l'OUA et l'on espère que ce projet sera réalisé dans un très proche avenir.

61. Il convient de relever, enfin, que le Secrétariat Général continue de s'acquitter de sa tâche en matière de transports et communications, en sollicitant les conseils et la coopération des Organisations internationales dont la longue expérience dans ces domaines peut être d'une grande utilité. De même, les Organisations internationales engagées dans diverses activités, sont amenées à resserrer leurs liens avec l'OUA afin d'accroître leurs efforts en Afrique. Cette méthode d'approche encourage l'établissement de contacts directs et d'accords concrets.

62. C'est dans le même esprit que le Conseil des Ministres devrait examiner le projet d'accord entre l'Organisation de l'Unité Africaine et l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) d'une part, et entre l'Organisation de l'Unité Africaine et l'Organisation Intergouvernementale Consultative de la Navigation Maritime (IMCO) d'autre part. Ces projets ont été acceptés après de nombreuses consultations et le Secrétariat Général est convaincu que la régularisation des relations avec ces organisations favorisera l'aboutissement de ses efforts.

63. Avant de conclure cette partie consacrée aux activités du Secrétariat Général dans les domaines économique, social, des transports et des communications, il convient d'évoquer brièvement la création d'un Comité d'Experts chargé d'étudier les voies et moyens en vue de la mise en oeuvre du programme des priorités dans ces divers domaines.

64. En effet, le Conseil des Ministres avait approuvé, lors de sa quinzième session ordinaire (24 - 31 août 1970), le " Mémorandum sur les responsabilités et le rôle de l'Organisation de l'Unité Africaine dans les domaines économique et social ". Il avait aussi adopté la résolution CM/Res.219 (XV) portant création d'un " groupe de huit experts " chargé de rechercher et de recommander " les modalités pratiques de l'exécution rapide de ce programme de priorités ".

65. Le Secrétariat Général a invité, par une série de notes verbales, les Etats membres à présenter des candidats. Les réponses n'ont pas été encourageantes.

66. Quatorze Etats membres ont répondu, à ce jour. Huit ont présenté chacun deux candidats (seize noms en tout) et les six autres n'en ont présenté aucun ou se sont désistés.

67. Le Secrétariat Général avait le choix entre deux possibilités : désigner les huit experts parmi les noms communiqués et ce au détriment de la répartition régionale ou d'autres facteurs, ou demander aux Etats membres d'envoyer d'autres réponses. Le Secrétariat a opté pour la deuxième solution. Une note leur demandant de désigner des candidats qualifiés a été envoyée à tous les Etats membres qui n'avaient pas répondu au Secrétariat.

68. Voilà près de deux ans que le Secrétariat est saisi de la création de ce groupe d'experts. Il est proposé qu'une solution soit apportée à cette question et qu'il soit fait en sorte qu'elle ne soit pas renvoyée d'une session à une autre.-

CHAPITRE III

ACTIVITES DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION,  
DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE LA  
TECHNIQUE ET DE LA SANTE

69. Il convient de considérer la période comprise entre Juillet 1971 et Mai 1972 comme riche en progrès réalisés aussi bien sous l'angle de l'élaboration des projets de programmes dans les domaines de l'éducation, de la science, de la santé, de la culture et de la recherche, que sous celui des programmes effectivement menés à bien. Les programmes déjà en cours ont reçu une impulsion propre à les acheminer vers leur réalisation finale, cependant que de nombreux programmes ont été proposés à la suite de plusieurs conférences organisées et parrainées par le Département scientifique et culturel de l'OUA.

70. Comme le veut la tradition pour ces rapports annuels, il existe des documents distincts qui sont soit de nature générale soit de nature plus spécifique traitant des divers sujets à l'Ordre du jour sur lesquels l'on veut plus particulièrement attirer l'attention des délégués. Il convient de relever ici que cette année étant une année de fin de mandat, un rapport couvrant les quatre dernières années a été préparé. Ce document contient des renseignements intéressants sur les diverses activités de l'OUA dans les domaines considérés. En raison, d'une part, du fait qu'il couvre une période étalée sur quatre ans et, d'autre part, de la tentative qu'il effectue de tracer des lignes de force en vue d'une action future, un tel rapport donne une occasion inappréciable aux Etats membres de situer exactement le travail accompli par l'Organisation, et leur permet de mieux ajuster les objectifs que l'on se propose d'atteindre à leurs besoins en matière de développement. L'on ne saurait donc trop insister pour voir les Etats membres lui consacrer toute l'attention qu'il mérite.

71. Pour faciliter l'exposé, il convient de classer les activités de l'OUA dans ces divers domaines en trois catégories :



1. Poursuite des programmes en cours,
2. Organisation des diverses conférences techniques;
3. Questions diverses s'y rapportant.

Programme en cours d'exécution

72. Les Etats membres ont déjà dû, à cette date, prendre connaissance des programmes de l'OUA en cours d'exécution dans les domaines considérés.
73. La campagne contre la peste bovine qui avait commencé en 1961 en Afrique occidentale et qui avait connu un succès considérable, en est à présent à sa dernière phase d'exécution en Afrique orientale. Ce programme qui continue d'avoir le plein soutien des Etats membres a attiré une aide extérieure substantielle, aide dont se charge pour les pays intéressés le Secrétariat Exécutif de Lagos. Des vaccinations simultanées contre la peste bovine et contre la pleuropneumonie bovine contagieuse ont été entreprises en Afrique de l'Est, ce qui n'a pas été fait dans les premières phases en Afrique centrale et occidentale. En conséquence, l'Organisation de l'Unité Africaine a aussi lancé la campagne anti pleuropneumonie bovine dans ces dernières régions. La campagne est donc menée de façon fort satisfaisante sur le double front de la peste bovine et de la pleuropneumonie bovine. Pour ce qui concerne le bétail, il existe également une étude pour le développement du bétail, parrainée par la FAO/CEA/OUA et qui, avec l'aide de l'OUA, progresse de façon satisfaisante.
74. Grâce à la présentation devant les assises en cours du Conseil et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'un " plan-projet " pour la création du centre des Sciences de la Terre (géologie, minéralogie, etc...), le programme de l'OUA consistant à créer des centres inter-africains pour la formation et la recherche est sur le point de connaître une matérialisation décisive. Ce " plan-projet " a été rédigé par quatre Experts africains, dont les travaux sont à la fois complets, louables et adaptés aux besoins des Etats membres dans les domaines considérés.

En février de cette année, le Comité d'exécution de ce programme s'est réuni et a passé en revue les progrès accomplis jusqu'ici, et après en avoir délibéré, a ratifié le " plan-projet " pour la création du centre des Sciences de la Terre. Une fois terminée, l'étude des aspects techniques du projet, il sera soumis pour approbation au Conseil des Ministres et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il est à espérer qu'il sera adopté pour permettre sa réalisation dans les meilleurs délais. Il y aurait lieu de créer sans délai un tel centre, car il est lié au développement harmonieux et accéléré des Etats membres, en ce sens qu'il peut leur apporter une contribution inappréciable dans un domaine stratégique de première importance.

75. Quant au programme de l'OUA relatif à la création des réserves de céréales vivrières régionales, la mise sur pied d'un projet pilote en Afrique a été retardée en raison des procédures du PNUD. Il convient de rappeler à ce propos qu'à la demande du Programme des Nations Unies pour le Développement, les neuf Etats membres intéressés par le projet-pilote, c'est-à-dire le Burundi, le Kenya, Madagascar, l'Ile Maurice, le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie, le Zaïre et la Zambie, ont été priés de présenter séparément leurs demandes au PNUD pour obtenir une aide en vue du financement de l'étude de rentabilité. Pratiquement, la moitié des demandes seulement était requise. Plusieurs Etats ont présenté cette demande avec l'assistance et l'entremise des représentants résidents du PNUD, et ils n'ont pas eu de mal à justifier la nécessité du soutien qu'ils requiéraient. Pourtant, le PNUD a refusé ces demandes alléguant qu'il y aurait eu malentendus et arguant d'une procédure erronée. Le Secrétariat Général de l'OUA et celui de la FAO n'ont pas très bien compris les raisons pour lesquelles le PNUD soulevait des difficultés de ce genre devant un programme aussi important; après tout, les représentants résidents du PNUD ont participé à la rédaction et donc ont eu à connaître la substance des demandes présentées. En dépit de cet échec inattendu et de cette attitude ambiguë, le Secrétariat général de l'OUA et le Secrétariat de la FAO n'ont pas perdu l'espoir de regagner le soutien du PNUD au projet pilote et les deux travaillent conjointement dans ce sens. Entre temps, à la demande du Gouvernement du Ghana, la

Conférence des Etats ouest-africains qui devait discuter des possibilités de poursuivre ce programme dans cette région, a dû être remise à une date qui sera annoncée ultérieurement. Une conférence analogue est projetée en Afrique du Nord à laquelle doivent participer les Etats de cette région.

76. Pour les autres programmes en cours d'exécution - notamment ceux sur les céréales et les objectifs pédagogiques - il convient de se référer aux rapports spéciaux soumis aux présentes assises du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

77. Il convient de mentionner dans le cadre des programmes en cours d'exécution, la déception toute provisoire en rapport avec l'organisation du deuxième Festival Culturel Panafricain. Toute l'Afrique connaît désormais le succès remporté par les cultures africaines grâce à l'OUA lorsque fut organisé, à Alger en 1969, le premier Festival Culturel Panafricain. Le Conseil culturel africain chargé d'organiser et de diriger le Festival a prévu de tenir de façon régulière le Festival Culturel Panafricain, soit une fois tous les trois ans. En 1969, une note a été reçue du Gouvernement du Zaïre invitant l'Organisation de l'Unité Africaine à organiser le deuxième Festival Culturel Panafricain en 1972 à Kinshasa. Cette invitation a été réitérée à l'occasion de la réunion, à Mogadiscio, du Conseil culturel africain en octobre 1970, à la suite de quoi les préparatifs ont été entrepris par le Secrétariat Général en vue de l'organisation du deuxième Festival Culturel Panafricain. Ultérieurement, une note du Gouvernement du Zaïre faisait connaître au Secrétariat Général qu'il n'était plus en mesure de recevoir le Festival. Cette information a été communiquée à la Commission de l'éducation, de la science, de la santé et de la culture qui a demandé que contacts soient pris avec les divers Etats membres en vue de connaître ceux qui seraient en mesure de se porter candidat. Jusqu'ici, aucun Etat membre ne s'est porté candidat. La situation qui en résulte fait l'objet d'un document qui est soumis à l'appréciation du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il est à espérer qu'un pays hôte sera bientôt trouvé pour accueillir le deuxième Festival Culturel Panafricain.

Conférences techniques.

78. Parmi les conférences techniques organisées et parrainées par le Département scientifique et culturel, la plus importante a été la deuxième session ordinaire de la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé; cette session s'est tenue du 29 novembre au 3 décembre 1971 au Caire sur l'aimable invitation du Gouvernement d'Egypte. Le Conseil scientifique pour l'Afrique (CSA) qui agit comme conseiller auprès de l'OUA pour les questions scientifiques et techniques, et qui fait son rapport à la Commission de l'éducation et de la science, s'est réuni du 1er au 4 novembre 1971 à Ibadan sur l'aimable invitation du Gouvernement du Nigéria. D'autres organes techniques qui font leur rapport à l'une ou à l'autre de ces institutions permanentes ont également tenu leurs réunions normales. Au nombre de celles-ci, le Comité d'Experts sur les maladies virales, bactériennes et parasitaires, le Comité d'Experts pour l'éducation sanitaire, la santé et la nutrition de la mère et de l'enfant, le Conseil scientifique international pour la recherche sur la trypanosomiase ainsi que le Comité d'Experts pour l'océanographie et les pêcheries. Il convient de mentionner ici la réunion de Mogadiscio (Somalie) du Conseil culturel africain qui s'est tenue pour préparer le second Festival Culturel Panafricain.

79. Ont également eu lieu les réunions des organes techniques ad hoc telles que celles organisées sur la bilharziose (schistosomiase), sur l'équivalence et la reconnaissance des titres et diplômes, et enfin sur le folklore, la musique et les danses africaines qui ont été un succès réel.

80. Le rapport sur chacune de ces réunions a été entériné par la Commission de l'éducation et de la science et attend d'être approuvé par le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement avant la mise en application des diverses recommandations.

Questions diverses

81. Sous ce chapitre sont groupées les nombreuses conférences auxquelles les fonctionnaires du Département culturel et scientifique ont représenté l'Organisation de l'Unité Africaine - notamment en qualité d'observateurs et parfois en qualité de participants à part entière. Il convient de citer la Conférence préparatoire des experts africains qui s'est réunie en octobre 1971, pour examiner l'étendue et d'autres aspects de la future conférence de l'UNESCO pour l'application de la science et de la technique au développement africain, conférence qui doit se tenir en 1973. L'OUA a proposé l'inscription de questions à l'Ordre du jour provisoire et prépare un document de travail à l'intention de cette conférence à laquelle elle doit participer. L'OUA a également été représentée au séminaire FAO/CEA sur le commerce agricole régional en Afrique occidentale. Devant la nécessité d'étendre substantiellement le commerce interafricain et celle d'augmenter la production et la productivité en Afrique, cette conférence et d'autres analogues que l'on projette de tenir se proposent de soumettre des plans appropriés de développement. Entre autres conférences auxquelles l'Organisation de l'Unité Africaine a participé, figure la conférence générale bi-annuelle de la FAO ainsi que la conférence des experts africains qui s'est tenue à la demande de l'OUA et qui a eu pour objet d'harmoniser les points de vue africains en vue de la conférence sur l'environnement humain, qui doit se tenir à Stockholm en juin 1972.

82. Quand on considère la variété des programmes et le rythme de leur mise en application dans les domaines de l'économie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, de la culture, de la santé humaine, etc..., quand on considère les nouvelles propositions qu'on peut s'attendre à voir émerger des organes telle que la Commission de l'éducation et de la science et d'autres organes techniques, quand on considère, enfin, l'amélioration de la situation du personnel, on peut prédire un avenir prometteur à l'Organisation de l'Unité Africaine pour ce qui concerne les domaines qui relèvent des disciplines évoquées ci-dessus. Parmi les nouveaux programmes qui doivent être débattus, figurent les améliorations de la culture paysanne et la coopération dans

les opérations minières. En raison de tout ce qui précède, il est souhaitable que le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine soit le point de convergence des meilleurs fils de l'Afrique au service de son développement. Une fois ces facteurs essentiels réunis - à savoir des programmes définis en vue d'une action donnée et qui réponde aux besoins de développement des Etats membres d'une part, et d'autre part un Secrétariat qualifié et poussé par la noblesse des mobiles - il ne reste plus que le soutien actif des Etats membres pour que ces programmes soient mis en application. Un tel soutien, il faudrait qu'il soit suffisamment important et fourni au moment voulu, si l'on veut que l'OUA se développe rapidement et d'une manière harmonieuse. Cela implique une représentation dûment qualifiée à toutes les conférences approuvées par l'OUA et la planification des ressources humaines et financières nécessaires aux activités dans lesquelles elle est appelée à s'engager. Une convergence planifiée de tous ces facteurs, à savoir : un soutien suffisamment important et donné à temps, des programmes définis en fonction précise des besoins de développement des Etats membres, et un personnel du Secrétariat suffisamment qualifié et mû par des mobiles nobles, voilà qui constitue une condition sine qua non pour faire de l'Organisation de l'Unité Africaine l'un des instruments les plus susceptibles de hâter le progrès et de parachever l'unité du continent africain.

CHAPITRE IV  
ACTIVITES DANS LES DOMAINES POLITIQUE  
ET DE DECOLONISATION

83. Au cours de la période considérée, deux événements importants ont marqué, de façon incontestable, l'évolution de la situation politique en Afrique et plus particulièrement dans la partie australe du continent. Ces deux événements sont, d'une part, la tenue d'une session spéciale du Conseil de Sécurité en Afrique et, d'autre part, l'accord conclu entre le Gouvernement britannique et la minorité blanche des colons racistes de Salisbury, relatif à des propositions de règlement du problème rhodésien et les diverses réactions que cet accord a suscitées au Zimbabwe.

84. L'on se rappellera qu'au cours de sa dix-septième session ordinaire, le Conseil des Ministres, aux termes de la Résolution CM/Res.242(XVII), avait demandé à l'Assemblée Générale des Nations Unies de tenir une session spéciale en Afrique qui serait essentiellement consacrée à l'examen des problèmes de décolonisation et de discrimination raciale en Afrique. Au cours de sa huitième session ordinaire, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a entériné cette résolution et la 26ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à son tour, au mois de décembre 1971, recommandait au Conseil de Sécurité par une très large majorité, la tenue d'une telle session en Afrique.

85. Au début du mois de Janvier 1972, le Conseil de Sécurité décidait de tenir ladite session à Addis-Abéba du 28 Janvier au 4 février. Un rapport détaillé sur les débats et les conclusions est soumis à la considération des Chefs d'Etat et de Gouvernement dans le document relatif au point à l'ordre du jour de la Conférence, point intitulé: "Rapport sur la réunion du Conseil de Sécurité en Afrique ". Cependant, il est bon de souligner que de l'avis du Secrétariat Général, cette session du Conseil de Sécurité a été positive à plus d'un égard, bien que n'ayant pas apporté des résultats spectaculaires.

86. La session a été, en effet, marquée par l'unité d'action des pays africains. Tout comme les trois membres africains du Conseil de Sécurité, toutes les délégations africaines qui ont pris la parole devant le Conseil ont souligné la nécessité urgente de prendre des mesures efficaces pour :

- a) réaliser l'indépendance du Zimbabwe;
- b) mettre fin au régime colonial portugais en Angola, au Mozambique et en Guinée Bissau;
- c) mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste de Prétoria;
- d) mettre fin au régime effroyable de l'apartheid en Afrique du Sud.

87. En plus de cette cohésion qui s'est clairement manifestée lors de la présentation des doléances de l'Afrique à la plus haute instance politique internationale, les Africains ont fait également preuve d'union et d'unité au moment de la préparation des résolutions. C'est du reste grâce à cette unité qu'ils ont pu déjouer les manoeuvres des puissances occidentales qui ont tout mis en oeuvre pour que soient soumises au Conseil des résolutions édulcorées sur le Zimbabwe, ou qui n'auraient pas pris en considération le minimum que demandaient les pays africains, en ce qui concerne les colonies portugaises ou la situation en Afrique du Sud.

88. C'est encore grâce à cette cohésion du Groupe Africain que la résolution sur la Rhodésie a pu recueillir 9 voix sur 15. Mais comme on le sait, elle n'a pas été adoptée à cause du veto britannique. Cette session aura également permis de noter, une fois de plus, la solidarité effective qui existe entre les puissances occidentales. Tout au long de la session, celles-ci n'ont pas arrêté de se consulter et d'harmoniser leur position et les résultats définitifs auraient pu être plus maigres n'eût été la pression qu'en tant que Groupe, les Africains avec leurs alliés afro-asiatiques, ont pu exercer sur ces pays.



89. Une autre caractéristique de cette réunion du Conseil de Sécurité fut l'audition de tous les Mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'Unité Africaine et par l'organisme international. C'est là un fait positif dont il faut se féliciter quand on sait les réactions de très mauvaise humeur que cela a suscitées chez certaines puissances occidentales et plus particulièrement chez leurs alliés portugais et sud-africains. Finalement, cette session du Conseil de Sécurité aura permis de sensibiliser davantage la Communauté internationale aux problèmes graves auxquels se trouve confronté, aujourd'hui, le continent africain.

90. Comme on le sait, la session a débouché sur trois résolutions adoptées respectivement sur les colonies portugaises, la Namibie et le problème de l'apartheid en Afrique du Sud. L'une des conséquences de la résolution sur la Namibie a été la visite que le Secrétaire Général des Nations Unies a effectuée au début du mois de Mars en Afrique du Sud et dans le territoire international de la Namibie. Au cours de son séjour dans ces deux territoires, le Secrétaire Général des Nations Unies a pris des contacts avec les autorités sud-africaines tant à Prétoria qu'à Windhoek. Il a également rencontré des représentants des populations africaines et du Mouvement de libération nationale, le SWAPO.

91. Bien qu'au moment de la rédaction du présent rapport le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine n'ait pas reçu d'indications officielles sur les résultats de cette visite, il semble, selon la propre déclaration du Secrétaire Général des Nations Unies lui-même, qu'il y a des possibilités de parvenir à une solution négociée de l'indépendance de la Namibie avec les autorités sud-africaines. Du reste, le Secrétaire Général des Nations Unies a exprimé sa confiance dans une évolution de la situation dans ce sens et a promis de poursuivre les contacts qu'il a déjà entamés.

92. Mais cette lueur d'espoir, si on peut l'appeler ainsi, ne doit pas faire perdre de vue la situation réelle qui prévaut en Namibie. Car, il est clair que les ambitions expansionnistes et racistes du régime de

Prétoria ont sérieusement hypothéqué l'avenir politique de ce territoire international. La Namibie est une colonie sud-africaine de fait. Les mesures policières appliquées par le régime de Prétoria dans la République sont encore plus implacables en Namibie. La meilleure illustration en est la révolte des Ovambos qui s'est traduite au début de cette année par la grève de plus de 13 mille travailleurs et la répression farouche dont ces travailleurs ont été l'objet. Et pourtant, ces travailleurs qui vivent comme des esclaves et des serfs attachés à la glèbe, ne demandaient que l'octroi du minimum de liberté reconnue à tous les travailleurs dans le monde. Les doléances légitimes des grévistes Ovambos constituent, comme on le sait, la base essentielle sur laquelle est bâtie la politique de l'apartheid dans son aspect économique. Il n'y a point lieu de s'étonner que le régime de Prétoria ait sauvagement réprimé la juste révolte du peuple namibien.

93. C'est du reste grâce à cette exploitation forcenée de la main d'oeuvre noire aussi bien en Namibie que dans la République que le régime de Prétoria ne cesse de s'enrichir et de continuer à demeurer le pilier du racisme et du colonialisme en Afrique australe. L'Afrique du Sud continue de fournir de l'assistance économique et militaire à la minorité blanche raciste de Rhodésie au mépris des décisions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Elle aide également le Portugal dans ses guerres coloniales en Afrique. Bref, en dépit de toutes les condamnations, Prétoria continue de pratiquer, en l'intensifiant, la politique de l'apartheid que la Communauté internationale a rejetée et condamnée.

94. Le deuxième événement d'importance qui a caractérisé la situation politique en Afrique pendant la période sous examen, est indéniablement l'accord conclu entre le Gouvernement britannique et les colons blancs racistes de Salisbury, relatif au problème rhodésien. Le 24 novembre 1971, le monde entier apprenait que Lord Home, Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement conservateur britannique et le rebelle Ian Smith étaient parvenus à un accord qui déboucherait sur une solution de la crise

rhodésienne. Mais on devait vite se rendre à l'évidence et déchanter, car un examen des propositions de règlement en question révélait que le Gouvernement conservateur britannique, dans un " dernier effort ", n'hésitait pas à sacrifier les intérêts de cinq millions d'Africains du Zimbabwe en les livrant pieds et mains liés aux 200 mille colons britanniques.

95. Une analyse minutieuse desdites propositions démontre qu'aux termes de cet accord, le Zimbabwe ne pourrait connaître, dans la meilleure des hypothèses, l'avènement d'un gouvernement de la majorité qu'après deux ou trois générations au moins. Même les journaux britanniques attestent ce fait. Ainsi, le " Guardian " du 26 novembre 1971 écrivait : " la règle de la majorité africaine n'advient pas avant une génération selon les termes négociés à Salisbury par Sir Alec et Lord Goodman. Cela paraît clair à la suite d'une simple arithmétique et d'après ce que l'on sait du développement lent de l'enseignement secondaire pour les Africains. En fait, s'il en était autrement, les propositions n'auraient jamais été acceptées par M. Smith ". Beaucoup d'Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine ainsi qu'une bonne partie de l'opinion publique internationale ont dénoncé ces propositions en mettant clairement le Royaume Uni devant ses responsabilités.

96. Selon les termes de cet accord, une commission dirigée par Lord Pearce chargée d'enquêter sur place pour s'assurer que les propositions étaient acceptables par la totalité de la population du Zimbabwe a été créée. La commission s'est rendue effectivement au Zimbabwe et pendant plus de huit semaines, elle a mené son travail d'enquête. Les populations africaines du Zimbabwe qui avaient eu le temps d'être informées sur la vraie nature des propositions de règlement anglo-rhodésien, ont manifesté sans ambiguïté aucune leur opposition totale à ces propositions.

97. Grâce à l'action menée par l'ANC (le Congrès National Africain) mouvement formé spontanément dans le but de faire échec à l'accord, les Africains ont donné à la commission Pearce, par tous les moyens à leur

disposition, la preuve qu'ils étaient opposés aux propositions de règlement. Individuellement et collectivement, dans les formulaires qu'ils ont remplis à l'attention de la commission ou dans les manifestations publiques, ils ont clairement fait comprendre à Lord Pearce et à ses compagnons qu'ils entendaient ne pas être parti à un complot qui hypothéquait l'avenir de leur nation pour des générations. C'était là une preuve de grand courage que les Africains ont, du reste, payé de leur sang : 14 morts ont été officiellement annoncés, mais de source non-gouvernementale, l'on assure que beaucoup plus d'Africains sont tombés sous les balles de la police de Ian Smith.

98. Le 12 mars, la Commission Pearce rentrait à Londres et beaucoup d'observateurs impartiaux estiment que son rapport sera défavorable au Gouvernement britannique et à la clique des colons de Rhodésie. Mais pour qui connaît la nature véritable du colonialisme britannique et le cynisme qui a toujours caractérisé sa politique et surtout celle des gouvernements conservateurs, rien ne dit, qu'usant d'astuces et d'arguties juridiques, la commission Pearce ne pourrait aussi bien trouver une formule qui accommoderait et Londres et Salisbury. Dans ces conditions, il serait nécessaire que le Conseil des Ministres envisage les mesures adéquates pour dénoncer de telles manoeuvres et amener le Royaume-Uni à respecter la volonté de la grande majorité des populations du Zimbabwe.

99. S'agissant toujours du Zimbabwe, il convient de signaler un autre développement heureux dont il y a lieu de se féliciter. Sous les auspices du Comité de libération, les Mouvements de libération ZAPU et ZANU ont accepté de former un front commun de lutte et constituer un commandement militaire unique. Les responsables de ce nouveau front se sont engagés à joindre leurs efforts à ceux du Conseil National Africain (ANC) dans le but d'intensifier la lutte contre Ian Smith et sa clique de colons racistes.

100. Conformément à la décision de la huitième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Comité des 7, chargé de la réforme du Comité de libération s'est réuni et a préparé son rapport

définitif en tenant compte des points de vue exprimés tant par les Etats membres lors de la dix-septième session du Conseil des Ministres, que par le Comité de libération lui-même.

101. Quant à ce dernier, il a tenu sa dix-neuvième session ordinaire à Kampala en Ouganda, dans la deuxième quinzaine du mois de mai. Des rapports détaillés sur les activités des mouvements de libération ont été soumis à cette session et, sur la base de ces rapports, le Comité de libération a préparé le rapport sur sa dix-neuvième session qui est soumis par ailleurs à l'attention du Conseil des Ministres. Ainsi, au cours de la période considérée, l'on a eu à noter un regain réel d'activités dans les opérations de guérilla menées par les mouvements de libération, surtout dans les colonies portugaises.

102. Le PAIGC a intensifié son action de harcèlement des troupes d'occupations coloniales portugaises en Guinée Bissau au point que le Général Spínola, Commandant des troupes coloniales en Guinée Bissau a qualifié le PAIGC et son Secrétaire général Amílcar Cabral " d'opposants les plus durs " auxquels il lui a été donné de faire face. Cette action a eu comme point culminant l'attaque au mortier de cinq villages dans ce territoire et même l'explosion de bombes dans la capitale Bissau.

103. Au Mozambique tout comme en Angola, le FRELIMO, et le MPLA ont également poursuivi sans relâche leur lutte en mettant hors de combat un grand nombre de troupes portugaises. Le voyage récent du Général Kaulza de Arriaga à Prétoria pour demander plus d'aide pour le Portugal en vue de la poursuite de sa guerre coloniale au Mozambique peut être considéré comme une preuve supplémentaire de l'intensification et de l'efficacité des nouveaux efforts déployés par le FRELIMO.

104. Parallèlement à cette action des mouvements de libération dans les territoires concernés, la lutte sur le plan diplomatique de même que la quête d'assistance en leur faveur se sont poursuivies. Ainsi, le Président de l'ANC, Monseigneur Muzorewa a pu visiter un certain nombre de pays

européens et le Conseil de Sécurité a tenu une session spéciale pour l'écouter. D'autre part, un certain nombre de gouvernements et de personnalités ont contribué généreusement au Fonds d'Assistance Humanitaire de l'Organisation de l'Unité Africaine destiné aux victimes de l'apartheid et du colonialisme, marquant ainsi le grand intérêt qu'ils portent aux peuples africains opprimés d'Afrique australe et leur volonté de contribuer à la lutte que l'Afrique a engagée contre les régimes rétrogrades qui sévissent encore sur le continent.

105. Dans le même ordre d'idées, les consultations entre l'OUA et les Agences spécialisées de l'ONU dont l'UNESCO, la FAO, l'OMS et le PNUD en vue de matérialiser l'assistance de ces Agences aux mouvements de libération, conformément à la résolution 2704 (XXV) de l'ONU, se sont poursuivies. Aux termes des missions effectuées à Addis-Abéba, Dar-es-Salaam, Lusaka et Conakry par les représentants de ces institutions spécialisées, des demandes concrètes sur les besoins d'assistance aux mouvements de libération et aux réfugiés ont été soumises à ces Agences. Mais s'il y a lieu de se féliciter de la coopération avec l'UNESCO qui s'est déjà traduite par un programme concret d'assistance, il y a lieu de regretter qu'à ce jour, la volonté d'assistance exprimée par les autres Agences mentionnées ci-dessus, ne se soit pas encore matérialiser. Il est donc hautement souhaitable que ces Agences accélèrent leurs procédures, afin que les grands espoirs qu'elles ont suscités dès le début de l'année 1971 ne soient pas déçus.

106. Au cours de la période considérée, un autre fait non moins important, a été la tenue à Addis-Abéba du 14 au 18 décembre 1971, de la quatrième session ordinaire de la Commission de la Défense. Pendant quatre jours, les représentants de 31 Etats membres de l'Organisation se sont penchés sur les problèmes de défense, de sécurité et également sur la question de l'assistance aux mouvements de libération. A l'issue de leurs délibérations, les membres de la Commission ont adopté un certain nombre de recommandations qui sont soumises à l'examen de la dix-neuvième session du

Conseil des Ministres. Il y a lieu de rappeler que lors de la septième session extraordinaire tenue à Lagos en décembre 1970, le Conseil des Ministres avait chargé la Commission de la Défense d'étudier les voies et moyens d'établir rapidement un système adéquat de défense du continent africain. Conformément à ce mandat, la Commission propose l'établissement au sein du Secrétariat général de l'OUA d'un Bureau du Conseil de la Défense qui sera composé de 5 Officiers Supérieurs. D'autre part, elle propose la création d'unités régionales de défense au niveau du continent. L'ensemble de toutes ces recommandations ainsi que leurs implications financières a été dûment communiqué aux Etats membres et il appartient au Conseil des Ministres de les examiner attentivement en raison de leur importance et de faire les recommandations appropriées à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

107. Dans le contexte de la Résolution, CM/Res.17 (VII) du Conseil des Ministres, le Secrétariat général a célébré, de façon solennelle, le 22 Novembre 1971, premier anniversaire de l'agression du colonialisme portugais contre la République de Guinée, désormais consacrée, comme jour de la lutte contre le colonialisme portugais en Afrique. Par ailleurs, le Secrétariat Général a également célébré, le 21 mars, le douzième anniversaire des massacres de Sharpeville.

108. Quant aux problèmes des réfugiés, le Secrétariat général a poursuivi comme par le passé son action en l'intensifiant davantage. Ainsi, il a dépêché dans certains pays d'Afrique australe et orientale ainsi qu'en Afrique occidentale, conjointement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, le Fonds International d'Echanges Universitaires, des missions dans le but :

- a) d'examiner avec les gouvernements intéressés les possibilités de résorption des réfugiés africains en quête d'instruction et d'emploi;
- b) d'étudier les possibilités de mise en place, dans chacun des pays visités, de Comités locaux pour les réfugiés.

109. Aux termes de ces missions, il convient de noter que le Bureau de l'OUA pour l'Education et le Placement des Réfugiés a réussi à recueillir des informations très utiles ayant trait aux possibilités d'octroi de bourses et de débouchés professionnels en faveur des réfugiés, et qu'il a également réussi à désigner des correspondants du Bureau et à mettre en place des Comités locaux là où il n'en existait pas.

110. Dans le domaine du placement, le Bureau a négocié avec le Gouvernement de Guinée Equatoriale, le placement de 21 réfugiés de la catégorie professionnelle. En outre, le Bureau a examiné, au cours de la période considérée, de nombreuses demandes d'emploi émanant de réfugiés hautement qualifiés dont environ 190 ont déjà été communiquées aux Etats membres. Il convient de noter que le Bureau a déjà reçu une cinquantaine de réponses positives à ces demandes d'emploi et qu'il a sollicité l'accord définitif des candidats acceptés pour les mettre à la disposition des Gouvernements intéressés.

111. Dans le domaine de l'éducation, le Bureau a reçu plus de 200 demandes de bourses d'études de réfugiés africains. La grande majorité de ces demandes a déjà été transmise aux Etats membres pour examen et certaines institutions spécialisées de l'ONU ont été également contactées aux fins d'octroyer des bourses à ces réfugiés. C'est ainsi que certaines institutions et quelques gouvernements africains ont octroyé un nombre appréciable de bourses.

112. Par ailleurs, le Bureau, saisi par la délégation régionale du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Addis-Abéba, a eu à offrir ses bons offices, avec succès, dans plusieurs cas d'expulsion ou d'admission de réfugiés dans des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine. Grâce à ces bons offices, des réfugiés ont été acceptés, ou des mesures d'expulsion prises à leur encontre ont été suspendues, permettant ainsi au Secrétariat Général de redoubler d'efforts en vue de leur trouver un deuxième pays d'asile.



113. Finalement, le Bureau a tenu du 12 au 14 avril, la deuxième session ordinaire de son Comité de coordination. Le Secrétariat Général a soumis dans un document distinct à la dix-neuvième session du Conseil des Ministres, un rapport détaillé sur l'ensemble des activités du Bureau dans le domaine de l'éducation et du placement des réfugiés africains. Ce rapport porte en annexe les recommandations de la deuxième session ordinaire du Comité de coordination.

114. Il convient de noter, enfin, que le Secrétariat Général a déployé de grands efforts pour la préparation et l'exécution de la mission importante confiée au Président en exercice sur l'offre des bons offices de la Commission des Dix en vue de rechercher, par l'application de la Résolution 242 du Conseil de Sécurité de novembre 1967, une solution pacifique, juste et durable de la grave crise du Moyen Orient.

115. De même, le Secrétariat général a pris une part importante à la préparation et à la mise en oeuvre de la mission de décolonisation confiée au Président en exercice assisté de cinq Ministres des Affaires étrangères, mission qui a conduit cette délégation de l'OUA successivement aux Nations Unies, où elle s'est occupée plus particulièrement de la question de la Namibie, au cours de la session spéciale du Conseil de Sécurité convoquée à cet effet, auprès des Gouvernements des Etats Unis, du Canada et dans neuf Capitales européennes ainsi qu'en Turquie et au Japon.

116. Le Secrétariat Général a déployé les efforts requis de lui et pris toutes les mesures nécessaires pour assister la Commission des Chefs d'Etat et de Gouvernement chargée de résoudre le différend Guinée-Sénégal.

117. Les rapports et conclusions de ces diverses missions sont soumis à l'appréciation de la neuvième session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1972-06

# Report of the Administrative Secretary-General covering the period February to June 1972

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7662>

*Downloaded from African Union Common Repository*